

mon avis, il faut l'étudier en tenant compte du programme appliqué en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. La première objection majeure au bill, c'est qu'il sert à atteindre des objectifs économiques nationaux, ce pour quoi ni le programme ni la loi n'ont jamais été conçus. Le professeur Brewis a expliqué la chose très clairement lorsqu'il a témoigné au comité. Voici ce qu'il a signalé au comité du développement régional à sa réunion de mardi dernier:

Ce bill me laisse assez inquiet et après avoir écouté vos propos aujourd'hui, je dois dire que je le suis encore plus maintenant. Ce bill présente ce qui semble être une réorientation de la politique afin de diminuer le chômage cyclique plutôt que d'améliorer les possibilités économiques à long terme pour les régions moins favorisées du pays.

Il a ensuite rappelé au ministre ce que ce dernier avait dit dans un discours prononcé à Halifax en octobre 1968. Voici ce que le ministre avait dit alors:

Je crois que dans notre domaine, l'action efficace et raisonnable se trouve dans la zone médiane entre les expédients à court terme et les vagues plans à long terme.

Le ministre a alors dit que 15 ans était une période raisonnable pour réaliser la planification. Il a affirmé ce qui suit comme son principe premier:

Nous n'offrirons pas d'expédients à court terme ou de vagues plans à long terme. Il ne faut pas choisir de mesures uniquement parce qu'elles règlent momentanément des problèmes.

Le professeur Brewis a ajouté le commentaire suivant:

Je pense qu'il est malheureux que le ministre ne s'en soit pas tenu à cette philosophie.

Lorsque le professeur Brewis a comparu devant le comité, il a fait d'autres observations pertinentes à ce sujet. Il a dit que les subventions ne sont pas de nature à améliorer le sort des chômeurs dans l'immédiat et que d'après l'expérience passée, elles favoriseront sans doute un grand nombre de compagnies. Le professeur Brewis parlait de l'avenir immédiat, mais dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré ce qui suit au sujet des importantes modifications apportées à la loi sur les subventions au développement régional:

Il est aussi très difficile de prédire le coût du programme d'encouragement ou le volume d'investissements qu'il pourra susciter. Vu les résultats obtenus jusqu'ici, le ministère de l'Expansion économique régionale prévoit que le total des dépenses augmentera d'environ 130 millions de dollars dans les quelques prochaines années.

● (2.10 p.m.)

Fin de la citation tirée de l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Le professeur Brewis a ajouté:

Si nous prenons le chiffre de M. Benson, soit 130 millions de dollars, et si nous supposons à la lumière de l'expérience (selon les estimations du ministère de l'Expansion économique régionale) qu'une subvention de \$5,000 crée un emploi, alors toutes ces subventions pourront créer 25,000 à 30,000 emplois. Comme il y a en ce moment entre 600,000 et 700,000 chômeurs, c'est dire qu'un chômeur sur 20 trouvera à se placer. Pour un résultat aussi marginal, on envisage de modifier radicalement la législation du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je me demande...

M. l'Orateur suppléant: Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. McGrath: Peut-être, à moins que le député ne me permette de l'interrompre pour lui demander quand il prévoit en venir au fond de l'amendement, ce que nous attendons avec impatience.

M. l'Orateur suppléant: Je considère cette intervention comme un rappel au Règlement. Je sais que le préambule est un peu long mais à cette étape des débats, nous devrions, je pense, essayer de cerner la question d'aussi près que possible, et je sais que, pour le reste de ses observations, le député va s'en tenir à la portée assez étroite de l'amendement.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je comprends l'objection qu'on a soulevée. Je tentais d'expliquer quelques-unes de nos raisons de proposer cet amendement, pourquoi les raisons qui ont amené le gouvernement à présenter cette mesure ne nous paraissent pas satisfaisantes et, partant, pourquoi nous avons proposé l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Je pourrais citer d'autres passages des propos du professeur Brewis. Il signale, entre autres choses, que les subventions spéciales sont de courte durée et, en conséquence, ne seront guère avantageuses à long terme. Il ajoute:

La tâche qui incombe au ministère d'effectuer les changements économiques structurels à long terme, nécessaires dans les régions défavorisées, est déjà assez lourde et assez complexe sans lui imposer d'autres responsabilités sans grand rapport entre elles. Il y a d'autres méthodes plus efficaces pour faire baisser le chômage local que de verser des subventions à l'industrie.

Lors de son témoignage devant le comité, le professeur Brewis a donné plusieurs exemples de ce qui pourrait se faire à brève échéance pour régler les problèmes économiques très graves auxquels certaines régions du Canada font face.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette beaucoup d'interrompre le député. Comme je l'ai dit à propos d'un rappel au Règlement, et je le dis en toute déférence, le genre d'exposé que fait le député serait tout à fait acceptable à l'étape de la deuxième lecture ou du débat de l'article 1 au comité. A l'étape du rapport, il faut s'en tenir à la motion à l'étude et je demanderais au député d'y venir le plus tôt possible.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je n'oublierai pas vos recommandations en parlant de l'amendement à l'étude. Cet amendement important modifierait profondément l'orientation du programme de développement régional et, à notre avis, cela permettrait de sauver le programme qui court actuellement le risque de disparaître.

Ceci m'amène à la question suivante. Je crois que les divers programmes de développement régional sont en voie de disparition car ils ne permettront pas aux nouvelles régions du Canada...

L'hon. M. Marchand: Que faites-vous de l'amendement?